

à la une



Les élections départementales et régionales

Les dimanches 20 et 27 juin, tes parents et les autres personnes majeures de ta famille se rendront probablement au bureau de vote. Les citoyens français doivent choisir de nouveaux élus aux **conseils départementaux** et aux conseils régionaux de leur région. En effet, le président de la République, les députés, les sénateurs et les maires **ne sont pas les seules personnes à être élues** pour prendre des décisions et organiser la vie en société. Partout en France, des conseillers élus au conseil départemental et au conseil régional sont chargés de **prendre des décisions qui concernent leur territoire** (on t'explique quelles sont les principales élections en France dans le sais-tu ?). **Leur rôle n'est pas le même**. Par exemple, le conseil départemental va prendre des décisions concernant les collèges, les aides que l'on donne aux familles en difficulté ou encore organiser le réseau de transport en car. Au conseil régional, les élus s'occupent des lycées, des transports en train ou encore des activités culturelles et touristiques de la région. Pour choisir les personnes qui seront élues, les citoyens vont voter deux fois : le premier tour a lieu ce dimanche et le second la semaine prochaine. À l'origine, ces élections devaient avoir lieu en mars mais elles ont été repoussées à cause de l'épidémie de Covid-19. Les élections ont lieu au suffrage universel direct : tous les citoyens en âge de voter, c'est-à-dire ceux qui ont plus de dix-huit ans, ont une voix. Au premier tour, les électeurs ont le choix entre des dizaines de partis différents. Les partis les plus importants sont La République en marche, le parti du président Emmanuel Macron, les Verts, la France insoumise, les Républicains, et le Rassemblement National. Seuls les candidats qui ont obtenu le plus de voix pourront se présenter au second tour. Ceux et celles qui remportent l'élection seront ensuite élus pour six ans.

La discut'minute



Le vote, ça me botte !

Gary : Devine ce que je fais dimanche prochain ?

Agathe : Bah je sais pas... Du basket ? Une promenade ? Un barbecue avec ta famille ?

Gary : Nope, je vais au bureau de vote avec mon oncle !

Agathe : Pour les élections ? J'ai vu que mes parents avaient reçu plein de courriers avec les programmes des candidats, mais je ne savais pas que c'était dimanche ! Mais tu vas passer toute la journée au bureau de vote ?

Gary : Oui ! En fait, mon oncle est conseiller municipal. Il s'occupe, avec le maire et les autres conseillers, de prendre des décisions pour notre école, pour le parc de jeux, la bibliothèque ou les routes. Et pendant les élections, il est chargé de préparer la salle et d'organiser la journée.

Agathe : Super ! Mais qu'est-ce qu'il y a à préparer, au juste ?

Gary : Déjà, il faut installer une table avec les enveloppes et les bulletins de tous les partis. On doit aussi installer des isoloirs : ce sont les cabines en tissu qui ressemblent à des cabines d'essayage ! On entre dedans avec les bulletins de plusieurs candidats et on met celui de notre choix dans l'enveloppe, sans que personne nous voie ! Et surtout, il faut préparer l'urne ! C'est dans cette boîte en plastique carrée qu'on glisse son bulletin.

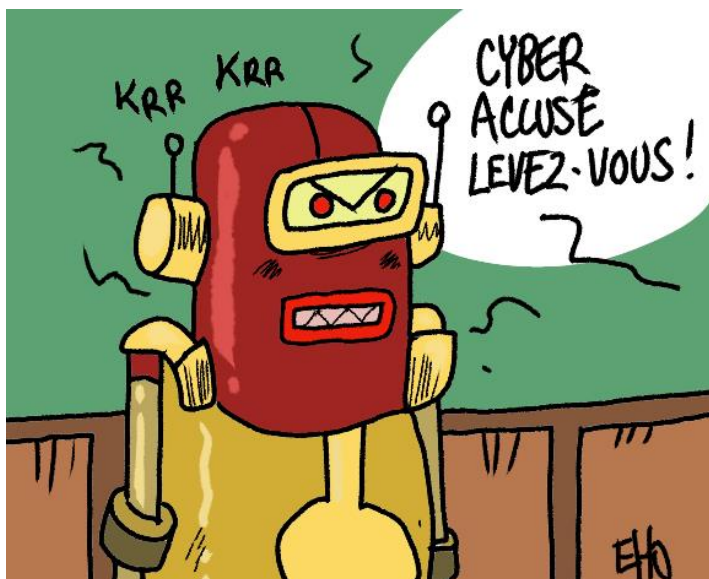
Agathe : Et toi, tu vas faire quoi ?

Gary : Moi, je vais l'aider à tout installer ! Et j'ai aussi eu une idée : mettre une table avec des coloriages et des crayons pour que les enfants puissent s'amuser pendant que leurs parents votent. Mon oncle m'a dit que c'était une très bonne idée. Je vais donc imprimer des coloriages et apporter des crayons de l'école dimanche.

Agathe : Super ! J'espère qu'on se verra ! En général, j'accompagne ma maman quand elle va voter. Elle me laisse même venir avec elle dans l'isoloir et regarder le bulletin qu'elle a choisi. Mais chut ! Elle me dit toujours de garder le secret une fois qu'on sort !

Gary : Normal ! Je te laisse, je vais choisir les coloriages. À dimanche !

À suivre de près



Treize personnes jugées pour cyberharcèlement

Le 3 juin dernier, un procès s'est ouvert au tribunal de Paris pour juger treize personnes accusées de cyberharcèlement. On leur reproche d'avoir envoyé, via Internet et les réseaux sociaux, **des insultes et des menaces de mort et de viol à Mila**, une adolescente de seize ans. Celle-ci avait **critiqué et insulté l'Islam**, la religion des musulmans, dans une vidéo. En réponse, elle a **reçu des dizaines de milliers de messages très violents**. Elle vit depuis sous protection policière. Le cyberharcèlement, le fait de se moquer ou d'être méchant de manière répétée avec une personne via Internet, est en effet **puni par la loi**. Comme dans la vraie vie, **il est interdit de dire des choses racistes, sexistes ou homophobes** à une personne sur Internet. On n'a pas non plus le droit de menacer de mort ou d'insulter quelqu'un. C'est pour cela qu'un procès a lieu pour juger les personnes qui ont fait du cyberharcèlement.



Des profs en jupe contre le sexisme!

En octobre dernier, Mikel Gómez, un lycéen de quinze ans qui habite au Pays Basque, en Espagne, est **venu en jupe à l'école**. Il a expliqué sur les réseaux sociaux, dans une vidéo TikTok, pourquoi il a fait ça : son but est de **lutter contre les stéréotypes** et de **soutenir les féministes** et les **personnes transgenres**. Mais cela n'a pas plu

à l'administration de son lycée : pour avoir porté une jupe alors qu'il est un garçon, il **s'est fait renvoyer** et a été obligé de consulter une psychologue. Pour soutenir Mikel, de nombreux élèves de son établissement et d'autres lycées espagnols sont eux aussi venus en jupe. **Même les enseignants s'y sont mis!** Le professeur de mathématiques de Mikel a lancé sur Twitter le hashtag **#LesVêtementsNontPasDeGenre** (**#LaRopaNoTieneGenero** en espagnol) qui a été suivi dans tout le pays. **Les enseignants y postent des photos d'eux en jupe et en jupe!**

Le sais-tu ?



Sais-tu quelles sont les principales élections en France ?

En France, les citoyens sont régulièrement appelés à aller voter pour élire celles et ceux qui vont diriger leur ville, leur département, leur région, le pays et l'Union Européenne. L'élection présidentielle a lieu tous les cinq ans pour élire un nouveau président de la République. La prochaine aura lieu en 2022. On appelle « quinquennat » la période de cinq années durant laquelle un président gouverne. Les élections municipales, qui permettent d'élire les maires des villes et villages, ont lieu tous les six ans. Les élections européennes, elles, ont lieu tous les cinq ans pour élire les députés européens, qu'on appelle aussi Eurodéputés. Enfin, les élections départementales et régionales ont lieu tous les six ans, habituellement au mois de mars. Les prochaines ont lieu les 20 et 27 juin 2021.

Le mot de la semaine

Conseil départemental : c'est un endroit, dans chaque département de France, où se réunissent les élus pour prendre des décisions concernant le département dans lequel ils habitent. Avant, on disait « conseil général ».

Le débat

On parle des élections

Selon toi, faut-il accorder le droit de vote à seize ans ?



Un programme
leo lagrange
FÉDÉRATION

ASSOCIATION LOI 1901
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Copyright © 2020 Les petits citoyens - Tous droits réservés



Retrouve-nous sur lespetitscitoyen.com
pour de nouvelles aventures !

